L'ÉCOLE INTERCOMMUNALE ALBERT SCHWEITZER DANNEMARIE/RETZWILLER CHERCHE UN SERVICE CIVIQUE.

Vous avez entre 18 et 25 ans, participez à une mission éducative rémunérée au sein de l'école primaire de Dannemarie.
Le Service civique au sein de l'éducation nationale s'adresse à tous les jeunes âgés de 18 à 25 ans, sans condition de diplôme pour un contrat de 9 ou 10 mois.
Il s'agit d'un engagement volontaire rémunéré sur des missions éducatives qui sont effectuées au sein de l'école.
Prenez contact avec l'école :
Tél : 03 89 25 17 57 ou par mail : ce.0681763X@ac-strasbourg.fr

La mission du service civique: participer au fonctionnement de l'école primaire, et accompagner des actions et projets d'éducation à la citoyenneté

. participation aux activités éducatives et pédagogiques

participer à l'accueil du matin
faciliter la transition entre le temps scolaire et les activités périscolaires
accompagner une sortie scolaire
assister les enseignants, pendant le temps de classe et notamment lors des activités artistiques, scientifiques, à la préparation du matériel nécessaire à l'activité puis à la remise en état des locaux et du matériel servant directement aux élèves
participer à l'organisation et à l'animation des fêtes d'école
participer à la mise en place d'activités nouvelles pendant la récréation et assurer des actions de médiation assister les enseignants
préparer le matériel et le ranger
participer à l'activité d'un petit groupe ou aider un élève en particulier
travailler dans les bibliothèques (BCD) à la gestion courante des livres (nettoyage, enregistrement…)et gérer les prêts
……..

. participation à des actions ou activités citoyennes

élaborer et animer des activités centrées sur les valeurs de la République (lutte contre le harcèlement, le racisme et l'antisémitisme..)

Formations obligatoires

Pendant sa mission, le volontaire bénéficie de la formation certifiante PSC1 pour acquérir les gestes de premiers secours et d'une formation civique et citoyenne (contenu et format variables selon l'organisme d'accueil : conférence, débat...). Ces deux formations doivent obligatoirement être organisées par l'organisme d'accueil et réalisées pendant la période d'engagement en Service Civique.

Tutorat et accompagnement

Le volontaire est également accompagné par un tuteur référent au sein de l'organisme d'accueil pour mener à bien sa mission. Le tuteur aide également le volontaire à réfléchir à son projet d'avenir à l'issue de son Service Civique et réalise son bilan nominatif.

Capacité d'initiative

Le volontaire en Service Civique peut être force de proposition et faire évoluer le contenu de sa mission.